

#### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances spécifiques à la fiscalité immobilière
- Comprendre la gestion fiscale des patrimoines immobiliers
- Adapter la stratégie de la transaction à la fiscalité

#### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

#### Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

#### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

#### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

#### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

#### Contact

**AAMTI FORMATION**

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

#### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

#### Prérequis

Pas de prérequis

#### Durée de la formation

1 journée (8h) - 9h30/18h30

#### Date(s) de la formation

22 / 03 / 2024

#### Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel\* à Paris

\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

#### Intervenant(s)

**Maître Homam ROYAI**

Avocat à Paris, spécialiste en droit des affaires et fiscalité

#### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

##### **Matinée : 9h30 - 13h00**

Introduction : évolutions de la fiscalité et dernières réformes

Première partie : construction de l'immeuble

- Les taxes d'urbanisme
- La TVA Immobilière
- Les profits de construction

Deuxième partie : L'acquisition de l'immeuble

- La problématique du choix de la structure
- Les questions liées à résidence fiscale étrangère de l'acquéreur

##### **Déjeuner : 13h00 - 14h00**

##### **Après-midi : 14h00 - 18h30**

Troisième partie : Gestion de l'immeuble

- Imposition des bénéficiaires ou des revenus locatifs
- Imposition de l'immeuble en tant qu'élément de patrimoine

Quatrième partie : vente et transmission à titre gratuit de l'immeuble

- Les plus-values immobilières
- Les droits d'enregistrement
- Taxes sur les terrains devenus constructibles

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de comprendre des problématiques relevant des acquisitions et cessions, des revenus fonciers du patrimoine et d'élaborer une stratégie fiscale adaptée à la nature de la transaction immobilière dont ils ont mandat.

#### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC**

(345,00€ HT - 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 511,00 € TTC**

(425,83€ HT - 20% TVA)

#### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

#### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

##### Rubrique **Formations**

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION



Avocat IMMO  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 7 5 auprès du préfet de région d'Île-de-France.  
Siret : 892 472 689 000 17